

COMMUNIQUÉ



Montréal, le 20 Novembre 2023

Objet : Processus pour une demande de consultation pour une circoncision médicale

Madame, Monsieur,

Le CHU Sainte-Justine offre exclusivement des soins de circoncision pour des raisons médicales. Pour cela, nous devons recevoir une demande de consultation complétée par un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée (IPS).

Les parents souhaitant obtenir une circoncision de convenance pour leur enfant pour des raisons non médicales doivent se tourner vers des centres de santé qui offrent ce service. Nous vous mettons, en annexe, le lien du site du répertoire des ressources disponibles en santé et services sociaux du ministère.

<https://sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/>

Nous vous demandons donc de bien diffuser ce communiqué à vos collaborateurs et partenaires de soins.

Nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Dr Marc Girard,
Directeur des services professionnel
CHU Sainte-Justine

Dr Marc Girard
Directeur des services professionnels
marc.girard.med1@ssss.gouv.qc.ca